



TERMES DE RÉFÉRENCE

POINTS FOCaux NATIONAUX DU PROJET « RÉSILIENCE DES ZONES CÔTIÈRES DU SUD-OUEST DE L'Océan Indien » – RECOS -

1. LE PROJET RECOS

En février 2020, la Commission de l'océan Indien a signé une convention de financement avec l'Agence Française de Développement (AFD) pour financer le projet régional RECOS.

2.1 Contexte et enjeux

Les écosystèmes côtiers (mangroves, zones humides, forêts littorales, bassins versants, herbiers, récifs coralliens, végétation de milieu dunaire) fournissent des services écosystémiques essentiels pour les populations de l'espace de la Commission de l'Océan Indien (COI). Ils soutiennent les populations qui sont dépendantes des revenus de la pêche et de l'aquaculture autour des mangroves et des récifs coralliens, de l'agriculture et du tourisme, pour leur sécurité alimentaire et leurs moyens de subsistance. Ils protègent également les populations littorales des effets du climat (inondation, submersion marine, vent violent, érosion côtière ...).

La concentration des activités humaines sur la côte, associée à une gestion peu durable du milieu, dégradent les écosystèmes et les services qu'ils rendent. En parallèle, les répercussions du changement climatique (montée du niveau de la mer, changements des températures des océans, du régime de la pluviométrie et modification de la fréquence et de l'intensité des événements météo-océaniques extrêmes) altèrent également le fonctionnement de ces écosystèmes et les services rendus, initiant un cercle vicieux qui fragilise de plus en plus les communautés.

La résilience des populations côtières vis-à-vis des risques climatiques passe donc avant tout par la restauration et la gestion durable des écosystèmes côtiers.

2.2 Objectifs du projet

L'objectif global du projet est de renforcer la résilience des populations littorales face aux effets du changement climatique en restaurant les services rendus par les écosystèmes côtiers. Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants :

- Renforcer la gouvernance régionale et nationale des écosystèmes côtiers et marins de l'océan Indien ;



- Mettre en œuvre des chantiers innovants, variés et répliquables de restauration et d'exploitation durable d'écosystèmes côtiers et marins en s'appuyant sur des groupes de travail scientifique.

Le projet est structuré autour de trois composantes techniques et une composante de gestion :

- Composante 1 : Renforcement de la gestion des écosystèmes côtiers à l'échelle régionale et nationale, et échanges d'expériences ;
- Composante 2 : Coopération scientifique régionale sur les écosystèmes côtiers et mise en œuvre de projets pilotes de restauration d'écosystèmes côtiers et de soutien à des filières d'exploitation durable des écosystèmes ;
- Composante 3 : Communication, sensibilisation, capitalisation ;
- Composante 4 : Gestion de projet, coordination, suivi et évaluation.

2.3 Intervenants et mode opératoire

La COI assurera la maîtrise d'ouvrage et la gestion des fonds du projet en respectant les procédures de l'AFD et du FFEM. Elle recrutera pour cela sur appel d'offres international une unité de gestion de projet (UGP) dédiée. Le suivi du projet sera assuré par un comité de pilotage régional présidé par le Secrétariat Général de la COI et composé des points focaux nationaux représentant chaque pays membre de la COI et nommé par les gouvernements.

2.4 Coût du programme

Le projet est cofinancé en subvention par l'AFD à hauteur de 8,5 M€ et par le FFEM à hauteur de 1,5 M€. Il sera mis en œuvre sur 5 ans à compter de la date de contractualisation avec l'UGP.

2. RÉSUMÉ DES TACHES DES POINTS FOCaux NATIONaux

La mission principale du Point Focal National (PFN) est d'assurer l'implication du pays dans la réalisation du projet, de mobiliser les bons services et agences de l'État dans la mise en œuvre des activités et le pilotage du projet, d'assurer la coordination et la transmission des informations entre la COI et les bénéficiaires nationaux.

Les points ci-dessous peuvent servir d'orientation pour les interventions attendues des PFN :

- Participer à la coordination des activités à l'échelle nationale ;
- Être le point de contact entre l'unité de gestion du projet (UGP) au sein du secrétariat de la COI, le ministère de tutelle de son pays, ainsi que toutes les parties prenantes nationales concernées ;
- Assister l'UGP/SG-COI pour l'identification, la planification et la coordination des actions ainsi que la mise en cohérence avec les activités existantes en cours ;

- Apporter un appui aux départements des Ministères concernés, aux acteurs non étatiques (secteur privé et société civile) dans la sélection des participants aux activités de formation et ateliers d'échanges ;
- Collaborer avec les experts et personnes ressources mobilisées par l'UGP/SG-COI en support aux activités nationales et régionales ;
- Participer à la diffusion de l'information auprès de tous les acteurs, et en particulier ceux des cellules changement climatique, comités GIZC et/ou de développement durable ou équivalent au niveau national ;
- Échanger des informations avec les points focaux des autres conventions liées à la biodiversité tel que la Convention sur le Changement climatique, la désertification, la Convention de Nairobi, entre autres ;
- Garder un inventaire des biens et équipements du projet remis au pays (si c'est appliqué) ;
- Produire un rapport trimestriel sur la situation du projet au niveau national ;
- Le PFN sera en charge de conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées au niveau national sous le fond du projet quand nécessaire.

Le PFN aura un suppléant qui sera aussi impliqué dans la mise en œuvre du projet. Le suppléant assurera une continuité des actions du PFN en cas de besoin et pendant son absence.

Le PFN rendra compte au Comité de Pilotage régional de l'état d'avancement des activités au niveau national et de la qualité d'implication de tous les acteurs concernés.

3. PROFIL RECHERCHE

- De bonnes capacités de communication et de coordination seraient souhaitables ;
- Être membre du comité GIZC (ou équivalent) de son pays ;
- Avoir une bonne connaissance de la Convention sur la diversité biologique et/ou sur la Convention des Nations Unies sur le Changement climatique ainsi que la Convention de Nairobi et ses protocoles ;
- Être expérimenté sur la question de la gestion intégrée des zones côtières ou de l'adaptation au changement climatique et avoir une très bonne connaissance des initiatives et des acteurs publics et privés concernés par le domaine ;
- Une bonne connaissance des politiques, stratégies et programmes dans le domaine, au niveau national ;
- Une bonne maîtrise du français et de l'anglais est un avantage.